Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 3:09:43 PM
From: [redacted]
Sent: Tue, 1 Apr 2025 14:42:42
To:
Cc: [redacted]
Subject: FW: Question - changements au sein du même établissement - REP-2025-0402 - Due 6-Mar-25
Importance: High
Sensitivity: None

Bonjour,

[redacted] la **boîte aux courriels pour les représentants en immigration.**

Veuillez noter que cette boîte aux lettres est destinée à fournir des conseils généraux et ne fournit pas de réponses à des demandes spécifiques à un cas, mais a fourni les informations suivantes comme conseil. Si vous avez des questions spécifiques à un dossier, nous vous encourageons à soumettre le formulaire Formulaire Web d'IRCC - Canada.ca

Veuillez consulter notre réponse à votre question.

***

Pour répondre à votre première question : Effectivement, si l'étudiant change de niveau d'études au sein du même établissement d'enseignement désigné (EED), il peut continuer à étudier avec son permis d'études actuel tant qu'il soit valide. Pour plus d'information et détails concernant le changement d'établissement d'enseignement ou de programme, veuillez visiter notre site Web : Changer d'établissement d'enseignement ou de programme - Canada.ca

A compter du 1er novembre 2024, si un étudiant change son programme d'études, il doit satisfaire aux exigences relatives au domaine d'études pour [redacted] notre site Web : Travailler au Canada après l'obtention d'un diplôme : Critères relatifs au domaine d'études - Canada.ca

***

\sb160Cordialement,

\sb160La boîte aux courriels pour les représentants en immigration

\sb160

De :
Envoyé : 5 février 2025 15:12
À : Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC) [redacted]
Representantsimmigration [redacted]
Objet : Question - changements au sein du même établissement
Importance : Haute

Bonjour,

[redacted] en CC, nous a demandé de vous contacter avec notre question concernant les détenteurs de permis d'études.

[redacted] au Bureau international de [redacted] Dans notre établissement il existe deux entités : universitaire et collège technique.

Ma question concerne les personnes avec permis d'études qui veulent changer entre les deux.

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Pour une personne qui veut changer du côté universitaire à l'école technique et professionnelle (ETP), est-ce qu'il faut demander un nouveau permis d'études?

Selon ma lecture du site web https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/changer-ecole.html#s1, la réponse semble être non.

> ▼ Si vous passez d'un niveau postsecondaire à l'autre au même EED
>
> Vous pouvez continuer d'étudier à votre EED avec votre permis d'études actuel, à condition de toujours respecter les conditions liées à votre permis d'études. Toutefois, si vous devez faire prolonger votre permis d'études, vous devrez également soumettre une nouvelle lettre d'attestation provinciale (LAP) ou lettre d'attestation territoriale (LAT).

Ensuite, est-ce que cette personne sera assujettie aux nouvelles conditions d'éligibilité du PTPD concernant le domaine d'études?

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite.html#niveau-etude

> **Critère relatif au domaine d'études :**
>
> Si vous avez présenté votre demande de **permis d'études** avant le 1er novembre 2024, aucun critère relatif au domaine d'études n'est imposé.
>
> Si vous avez présenté votre demande de **permis d'études** le 1er novembre 2024 ou après cette date, vous devez avoir obtenu un diplôme dans un domaine d'études admissible.

C'est une question pressante pour plusieurs personnes dans notre établissement qui sont arrivées à la session d'hiver 2025. Ils ne pouvaient pas commencer le programme de leur choix, car nous n'offrons pas de rentrée à l'ETP à l'hiver, alors ils ont commencé dans une année généraliste de côté universitaire.

[redacted] clarification que vous pouvez nous apporter.

Cordialement,